



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024

ID: 075-267500049-20241014-CA_2024_10_26D-DE

N° 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Proposition d'admission en non-valeur de créances du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Conseil,

Vu le mémoire de la Directrice générale relatif à la proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes ;

Délibère

L'admission en non-valeur pour un montant de 1 381 340,89 € relative aux créances irrécouvrables et aux créances éteintes du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est approuvée.

L'apurement de ces créances sera établi par l'émission de mandats pour solder les divers comptes de tiers concernés par le débit du compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 1 279 282,89 € et du compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 102 058,00 €, soit un montant total de 1 381 340,89 €.

Cette charge sera répartie budgétairement comme suit :

- Budget principal pour un montant de

- Budget annexe EHPAD pour un montant de

- Budget annexe CHRS pour un montant de

562 164,80 €

786 050,91 €

33 125,18 €

La Directrice Générale Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités

Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD

P/la Présidente du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE Adjointe à la M chargée de de l'hébergement d'urgence et de la protection